

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2017</b>	<b>N° 2017-570</b>

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15  
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50  
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15  
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 29 septembre 2017</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2017-570</b>

---

**BASSENS - Centre-bourg - Acquisition des parcelles de terrain bâties cadastrées section AI numéros 63,531,534,618, sises 3 rue Edward Richet, d'une contenance de 745 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont donné pour mission à La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) de les accompagner dans leur projet de revitalisation du centre-bourg de Bassens.

Dans ce cadre, la Fab a lancé en avril 2016 une consultation d'opérateurs-concepteurs pour la réalisation du projet « 50 000 logements nouveaux autour des axes de transports collectifs » à Bassens, portant sur la cession foncière de trois îlots opérationnels, en vue de :

- l'implantation d'un ensemble de commerces et activités médicales sur l'îlot dit « Mairie »,
- la réalisation d'un programme de logements sur les îlots dits « République » et « Richet ».

Au terme de cette procédure de consultation, un collège composé d'élus communaux et métropolitains, d'architectes, de personnalités qualifiées et du Directeur Général Délégué de La Fab a auditionné les équipes et retenu le 29 novembre 2016 le projet présenté par la société Demathieu Bard Immobilier.

Postérieurement à la désignation du promoteur lauréat, une partie de l'emprise de l'îlot Richet a été gelée à la demande de la commune de Bassens, dans l'attente d'une étude urbaine globale et en vue de la réalisation d'une aire de stationnement provisoire.

Les parcelles cadastrées section AI numéros 63, 531, 534, 618, sises 3 rue Edward Richet et rue Paul Bert à Bassens, acquises par la Fab le 22 décembre 2016 et initialement incluses dans l'îlot « Richet », ont ainsi été extraites du périmètre opérationnel du projet.

En conséquence, il a été décidé dans le cadre d'un comité de pilotage en date du 31 mai 2017, le rachat par Bordeaux Métropole à La Fab des quatre parcelles susvisées, au titre de la "Convention d'Acquisitions Foncières et Immobilières relative aux projets 50 000 logements » en date du 04 février 2015.

Il vous est aujourd'hui proposé :

- d'approuver l'acquisition desdites parcelles par Bordeaux Métropole, au prix de 190 000 euros hors taxes correspondant au prix d'acquisition de ces biens par La Fab, TVA en sus conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte

authentique, étant précisé que l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, s'élève à 190 000 euros,

- d'approuver le remboursement à la Fabrique de Bordeaux Métropole du montant des frais engagés par cette dernière dans le cadre du portage et de la gestion de ces biens (frais d'acquisition-sécurisation du bâtiment, nettoyage du terrain...), pour un montant global 12 317,46 € TTC dont 2 052 91 € de TVA,
- d'approuver la mise à disposition de ces parcelles, après démolition des bâtis, au profit de la commune de Bassens en vue de la réalisation d'un espace de stationnement provisoire et réversible.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-37 et L 2241-1,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 3211-14,  
**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (D.I.E.) en date du 23 Aout 2017 (2017-032V1658),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**en regard de l'évolution du projet opérationnel d'aménagement du Centre-Bourg de Bassens il convient que Bordeaux Métropole maîtrise les parcelles susvisées dans l'attente d'une étude urbaine globale et en vue de la réalisation d'une aire de stationnement provisoire,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'acquiescer auprès de La Fabrique de Bordeaux Métropole les parcelles de terrain bâties d'une superficie de 745 m<sup>2</sup> environ, cadastrées AI 63, 531, 534, et 618, sises 3 rue Edward Richet et rue Paul Bert à Bassens, moyennant un prix de 190 000 euros, TVA en sus le cas échéant conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique,

**Article 2 :** de rembourser à la Fabrique de Bordeaux Métropole le montant de 12 317,46 € TTC dont 2 052,91 € de TVA , correspondant aux frais engagés par cette dernière dans le cadre du portage et de la gestion de ces biens,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours (chapitre 21, compte 2115, fonction 515, opération 05P018O004),

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

**Article 5 :** d'autoriser la mise à disposition des parcelles, après démolition, au profit de la commune de Bassens en vue de la réalisation d'un espace de stationnement provisoire et réversible.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>16 OCTOBRE 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>16 OCTOBRE 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--